

## Compte rendu réunion Comité Directeur du 18/05/2021

**Présents** : Adrien ALAMICHEL, Nicolas COSTOUX, Florence LECOQ, François-Xavier BESNE, Damien LORIEUX, Luc GRAILLOT, Marc CAYOL, Caroline FOURRE, Jade BOCZKOWSKI, Alan ELIOT, Nicolas RUELLO, Daniel SORAND, Cyril MEUNIER, Nadia STRAJNAR

**Excusés** : Bastien RASINGER, Stéphane SCHULER

Président : Adrien Alamichel.

Secrétaire de séance : Jade BOCZKOWSKI

Le compte rendu du comité Directeur du 13/02/21 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le :

### ➤ Vie du club et gestion des adhérents :

#### ○ **Ouverture Compte au Crédit Agricole + Livret A et adhésion au programme TOOKETS.**

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des intervenants du crédit agricole dans la perspective d'y ouvrir un compte et un livret.

Ainsi, cela permet l'accès aux TOOKETS : une monnaie virtuelle qui est reversée à des associations (dons perçus via les règlements) par l'acquisition d'une part sociale (20€ récupérable).

**Cela permettra donc une rentrée financière supplémentaire pour le club, via les dons perçus par ce biais sans coût pour l'association, donc parlons-en autour de nous pour en collecter le plus possible !**

**Adopté à l'unanimité**

#### ○ **Adhésion Digitale YAPLA**

Le but est de remplacer la gestion actuelle et à terme Hello Asso. Ce site permet une gestion des adhérents et de la base de données membres très complète.

YAPLA sera utilisé pour la digitalisation des réadhésions :

La mise en place de la réadhésion digitale sera uniquement pour les personnes déjà adhérentes en saison 2020-2021. L'adhésion des « nouveaux » se fera en version papier (rappel : adhésion = Licence ET cotisation club).

**Adopté à l'unanimité**

#### ○ **Gestion des événements sur HELLOASSO**

Dans l'immédiat, la navigation se fera entre YAPLA et HELLOASSO : HELLOASSO sera conservé seulement pour les événements, pouvant être diffusé avec un QR CODE.

**Adopté à l'unanimité**

#### ○ **Proposition d'abonnement logiciel de comptabilité**

Actuellement, un tableau Excel partagé sur office365 club pour faire les comptes convient très bien. Un changement n'a pas été envisagé.

**Adopté à l'unanimité**

#### ○ **Proposition comme membre honoraire du club pour Liliane Fermin.**

Lili a été désignée comme membre honoraire du club (intégrant cotisation & Licence FFESSM).

**Adopté à l'unanimité**

#### ○ **Point sur les T-shirts.**

Détail des ventes : 11 polos Plongeurs – 13 polos queue baleine – 22 t-shirts queue baleine -28 t-shirts plongeurs

1 540 € encaissés

Il en reste quelques-uns !! Le stock sera communiqué rapidement.

### *C'Chartres Métropole Subaqua*

*Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres*

*Complexe aquatique L'ODYSSÉE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr*



- **Tarif de rentrée.**

Les tarifs d'adhésion : pas de changement prévu pour les primo-adhérents et les personnes ayant pris une licence seule sur la saison 2020-2021.

Un tarif unique sera proposé aux membres ayant pris leur adhésion lors de la saison 2020-2021 : l'adhésion réduite à 70€.

**Adopté à l'unanimité**

- **Visites médicales**

La gestion des prises de rendez-vous sur site du club continuera sur le site du club (SCC28.fr) dès la rentrée 2021.

Une augmentation de la valorisation des visites médicales de rentrée sera proposée, à 35€ au lieu de 25 actuellement pour nos Médecins Fédéraux, pour l'abandon de créance.

Les secrétaires se chargent de contacter les médecins disponibles pour effectuer les RDV.

**Adopté à l'unanimité**

- **Camion master – Point travaux & Livraison**

Le nouveau master a été utilisé pour la 1ère fois le weekend de l'ascension.

Il va servir à assurer la logistique globale (courses alimentaires...) des sorties Plouër et au tractage des bateaux.

- **Détendeurs.**

Les détendeurs club vont être révisés et les flexibles neufs installés pour prolonger leur durée de vie.

- **Réunion des moniteurs de juin**

Il a été proposé de faire la réunion des moniteurs de juin d'être organisée un samedi ou un dimanche midi, pour un format plus festif.

Un sondage sera diffusé aux moniteurs afin de l'organiser, en semaine ou en weekend.

**Adopté à l'unanimité**

- **Modification règlement des formations.**

Les formations en visio continuent mais reprendront vers mi-juin en présentiel. Le règlement actuel des formations scaphandre, obsolète aujourd'hui, sera revu pour la rentrée et étendu aux autres disciplines au sein duquel il sera précisé que l'admission de personnes extérieures à l'association au sein des formations dispensées par le club ne peut se faire qu'après accord du Président, qui pourra choisir de déléguer cette décision au Comité Directeur.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Gestion de la reprise à la piscine 21 juin (sauf COVID).**

- **Organisation des lignes d'eau jusqu'aux congés d'été**

Pas de scaphandre – destinées à la Nage et à l'Apnée.

- **Protocole de désinfection des détendeurs à l'Odysée nécessaire pour la rentrée**

- **Lignes d'eau estivales.**

Louer deux lignes d'eau dans la semaine à des jours différents. Si ça fonctionne, reconductible sur août.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Les sorties et Evènements :**

- **Sorties (PLOUER et Toussaint)**

PLOUER :

Sortie du 29/30 mai

Sortie du 5/ 6 juin pour l'apnée

Le 12/13 juin sortie club scaphandre

26 /27 juin sortie club scaphandre

Du 9 au 18 juillet sortie club scaphandre pour formations éventuellement. **Priorité aux N1.**

*C'Chartres Métropole Subaqua*

*Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres*

*Complexe aquatique L'ODYSSÉE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr*



Les sorties PLOUER sont privilégiées, et BEAUMONT (pour sortie journée).  
→ Les sorties apnée et scaphandre continueront d'être proposées au même prix.  
**Adopté à l'unanimité**

TOUSSAINT : Sortie Agay /ST RAPHAEL : du 16 octobre au 24 octobre  
– 13 plongées pour la semaine (la dernière plongée le samedi matin)

Le CD décide de rendre plus attractif ce séjour pour permettre à ses adhérents de plonger à moindre coût par une prise en charge par le SCC du coût du voyage. Les tarifs définitifs seront proposés début juin. Un acompte sera demandé.

- **Organisation du forum des assos 04/05/2021**

Il a été proposé à Aymeric Deneau et Martin Vecchio de gérer une partie de l'organisation.

Nous sommes à la recherche d'un casque 3D pour Une plongée virtuelle.

Dés baptêmes seront proposés aux adultes à la rentrée pour les intéressés.

- **Modification règlement des sorties**

Proposition de laisser la main à l'organisateur de la sortie pour proposer un tarif plus élevé à un non-adhérent après information au Président.

**Adopté à l'unanimité**

- **Organisation de la rentrée & formations saison 21 - 22**

Finaliser les formations débutées en 2020/2021 prioritairement

- **Relation entre la commission photo vidéo Codep/club SCC.**

Christophe Sanseau est référent au Club pour cette commission départementale.

- **Archéo : début du chantier Saint-Prest & Subvention CLUB**

Réunion 1<sup>er</sup> mai – accès à toute la commune de St Prest en archéo + début du Projet Commun de Recherches dès maintenant. La vraie première plongée aura lieu le 29 mai 2021.

Projet QUIBERON : replonger sur une épave que l'ARESEM a étudiée il y a 40 ans. Autorisation obtenue du 11 au 18 septembre 2021. Le CD vote 500€ alloué par le club pour les consommations port et carburant.

**Adopté à l'unanimité**

→ Les Cafés du SCC sont annulés à partir du 29 mai

Le 18 mai 2021

La secrétaire

Le Président